



M. GIRARD  
Demolition Concassage Recyclage (DRC)

**DRC**

Degrad des Cannes  
Parc d'Activités Economiques  
97354 REMIRE MONTJOLY

Remire Montjoly le 19/12/2017

A l'attention de M. HERMANN, Commissaire  
Enquêteur

OBJET : Réponses aux observations recueillies et questions posées par le Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à votre courrier du 18/12/2017 et la transmission des éléments de l'enquête publique au titre du Code de l'Environnement (ICPE) relative à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de roche massive au lieu-dit « Nancibo » sur le territoire de la commune de Roura, conformément aux stipulations de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, veuillez trouver ci-joint nos observations en réponse aux observations recueillies et questions posées lors de l'enquête publique qui s'est terminée le 15 décembre 2017.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées,

Joseph GIRARD



**DRC**

Degrad des Cannes  
Parc d'Activités Economiques  
97354 REMIRE MONTJOLY

Note de réponse aux observations recueillies et question posée lors de l'enquête publique ICPE du 15 novembre 2017 au 15 décembre 2017

Arrêté Préfectoral portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande présentée par la société Démolition Concassage Recyclage (DRC) en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir et d'exploiter une carrière de roche massive au lieu-dit « Nancibo » sur le territoire de la Commune de Roura.

Service instructeur :

**DEAL GUYANE**  
Route du Vieux Port – BP 603  
97306 CAYENNE Cedex

Commissaire Enquêteur :

**M.HERMANN Paul**

Dossier présenté par :

**DEMOLITION RECYCLAGE CONCASSAGE (DRC)**  
PARC d'activités économiques de Dégrad-des-Cannes  
97354 REMIRE MONTJOLY  
Tel : 0594 38 17 11 – Fax : 0590 81 41 05

Dossier réalisé par :

**Guyane Consult**  
Juliette CHAIX  
[juliette.chaix@gmail.com](mailto:juliette.chaix@gmail.com)  
0694919009

## REFERENCES DOSSIER

<b>Titre</b>	<b>Enquête Publique : Dossier de demande d'autorisation d'exploiter DEMOLITION RECYCLAGE CONCASSAGE (DRC) Carrière de NANCIBO</b>
Décision n° :	E17000016/97 du 17/10/2017 du Tribunal Administratif de Cayenne
Arrêté DEAL/UPR/ n° :	211 du 24 octobre 2017 de la Préfecture de la Région Guyane

## REPONSES AUX OBSERVATIONS RECUEILLIES

Vendredi 01 décembre 17, M. Alain CYRILLE

Avec une activité moyenne journalière de 217 m<sup>3</sup> sur 20 ans l'ouverture de la carrière de roche massive permettra de combler les besoins en matériaux de l'île de Cayenne.

	Exploitation du site Phase 1 (5 ans)	Exploitation du site Phase 2 (5 ans)	Exploitation du site Phase 3 (5 ans)	Exploitation du site Phase 4 (5 ans)
<b>Surface du périmètre à autoriser</b>	120 000 m <sup>2</sup>	120 000 m <sup>2</sup>	120 000 m <sup>2</sup>	120 000 m <sup>2</sup>
<b>Surface d'extraction</b>	29 840 m <sup>2</sup> dont 4370 m <sup>2</sup> d'installations	20 950 m <sup>2</sup>	17 790 m <sup>2</sup>	21 500 m <sup>2</sup>
<b>Volume total de matériaux (granite + découverte + stériles)</b>	247 000 m <sup>3</sup>	250 000 m <sup>3</sup>	251 000 m <sup>3</sup>	251 000 m <sup>3</sup>

*Figure 1 : Caractéristiques de l'exploitation par phase*

Positionnée à l'Est de Cayenne, elle fournira de manière rapide les chantiers de Roura et Matoury, puis dans un second temps Montsinéry.

Les produits obtenus après traitement (concassage) sont constitués de granulats de granulométries différentes (du sable aux graviers) destinés principalement au marché du bâtiment. Les couches de matériaux non exploitables, présentant une valeur commerciale nulle, seront stockées sur site pour servir lors des opérations de remise en état. Grâce aux deux systèmes de concasseurs, les matériaux proposés sont diversifiés :

- l'installation primaire permettra de réaliser un produit type 0/150 ;
- l'installation secondaire assurera la fabrication de matériaux de granulométrie 0/3, 15/25 et 0/31,5.

Ces coupures granulométriques sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la demande du marché. Les matériaux criblés sont entreposés en tas.

L'implantation de la carrière et son activité ont été réfléchis de manière à minimiser les impacts que pourrait avoir son ouverture sur son milieu environnant. Ainsi, le site même d'installation de la carrière est une ancienne exploitation non réhabilitée et d'ores et déjà impacté par l'ancienne exploitation mais également par le dépôt de déchets sauvages. Toutes les études environnementales recommandées par le service instructeur ont été menées sur la zone et celle-ci semble pauvre en termes de faune et flore. Enfin, l'exploitant mettra également en œuvre des mesures de contrôle de son impact lors du fonctionnement de la carrière que cela soit sur l'installation de piézomètres ou sur les analyses physico-chimiques de ses rejets d'eau. Enfin, le site sera totalement réhabilité au fur et à mesure de l'exploitation par la plantation d'arbres permettant une reprise rapide du milieu forestier et un moindre impact visuel pour les riverains.

Mardi 12 décembre 17, Mme et M. LE PIERRES

Comme indiqué ci-dessus, le site du projet de carrière sert actuellement de dépôt de déchets sauvages. L'installation de la carrière permettra de nettoyer et sécuriser cette zone. De plus, la présence permanente de salarié ou d'un gardien permettra de contrôler les déplacements douteux sur la piste.

Une limitation de vitesse sera observée par les camions sur ce bout de piste afin de l'impacter le moins possible, il est prévu que la société entretienne la piste la concernant notamment en saison des pluies.

Aussi, le dynamisme économique qu'engendrera la commercialisation des granulats pourra se répercuter sur les autres activités de la piste en amenant de potentiels clients à connaître cette zone.

Enfin, de par les taxes foncières que la société payera, la société participera en effet au budget de la Commune.

## **QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

### 1) Limitation de tonnage des ponts de la rivière des cascades et crique coco

Bien que cette limitation oblige l'exploitant ou les potentiels clients de la Commune de Montsinéry à réaliser le contournement par Matoury et la RN1 pour atteindre les chantiers de Montsinéry, cela ne générera pas de manque à gagner pour la société DRC.

En effet, le pétitionnaire a d'ores et déjà pris en compte les coûts de transports dans son business plan. En vendant ses matériaux de qualité intermédiaires à un prix moindre que les sociétés de carrière présentes sur la zone de la Commune de Montsinéry, l'exploitant compensera les coûts supérieurs dû aux transports de matériaux. De plus, l'exploitant n'offre pas le même type de produit que ces carrières. Le passage par la Commune de Matoury se fera préférentiellement hors horaires de pointe. Il faut prendre en compte que l'exploitation de la carrière est prévue pour une durée de 20 ans. De nombreux projets d'aménagements sont dès maintenant prévus à moyens termes et viendront diminuer les coûts de transports actuels : remplacement des ponts de la rivière des cascades et crique coco pour lever la limitation de 19 tonnes ; doublement de la voie de Matoury ; doublement de la RN1 entre Cayenne et Macouria. Ces projets seront autant de projets permettant à l'exploitant de vendre ses matériaux.

Aussi, les matériaux seront dans un premier temps préférentiellement vendus sur la zone proche de la carrière. La commune de Roura possède une dynamique de construction intéressante et souhaite offrir à ces administrés plus de solutions de logements de classe intermédiaires ; Un projet de création d'une grande Zone d'Activité Economique existe sur la zone du Carrefour du Galion ; La commune de Matoury en sus de ces projets d'aménagements publics possède également une forte demande en matériaux pour les projets d'aménagements immobiliers privés. La Carrière pourra facilement répondre aux besoins de ces différents projets.

### 2) Mise en place de prix préférentiels aux riverains

Il est entendu et nous nous y engageons, de proposer aux riverains de la piste de Nancibo des matériaux dits de « sous-classe » appelés plus communément « matériaux tout-venant » ou « stériles » ; ces matériaux sont issus soit de la découverte du toit rocheux avant exploitation à

l'explosif , soit des refus de criblage ; étant difficile de les inclure dans la classification des matériaux « nobles » de par leurs critères, ils restent malgré tous des matériaux de bonne qualité pouvant être utilisés par les agriculteurs de Nancibo pour l'amélioration de voie d'accès aux installations agricoles, aux parcelles agricoles suivants des coûts d'achat réduits.

### 3) Entretien de la Piste

Il est prévu un entretien régulier du bout de piste emprunté par les camions de la société DRC, d'une part pour faciliter le passage des camions mais également pour compenser les potentiels impacts que pourrait faire les camions sur cette piste. La limitation de vitesse à 30 km/h des camions sera maintenue sur l'ensemble de la piste afin de limiter l'envolée de poussières, le danger aux riverains et l'impact sur la piste.

Une haie viendra protéger l'enceinte de la carrière afin de diminuer son impact visuel et la propagation de poussière sur la piste. Dans les premiers temps afin de faciliter la pousse des arbres et limiter l'impact visuel, un brise vue sera installé sur la clôture d'enceinte.

DRC rencontrera les responsables de la carrière STRG dès obtention de son arrêté d'ouverture afin de se concerter et se coordonner sur les actions à mener quant à la piste (limitation de vitesse, entretien, ...).

### 4) Perspectives d'embauche

Dans le cadre de son développement et plus précisément dans le cadre de l'exploitation de cette future carrière , la société DRC a prévu dans un premier temps et pour la mise en place de l'outil de production , l'embauche de :

- un chef de carrière ;
- une secrétaire pour la gestion des flux sortant (gestion du pont bascule, des bons de livraison et de la facturation) ;

Dès la montée en puissance de la production et afin d'accompagner au mieux le développement de cette production, il est prévu l'embauche de :

- un technicien d'exploitation ;
- un technicien de maintenance ;
- un ouvrier conducteur polyvalent.